



REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL - LIBERTE - PATRIE

PORT AUTONOME DE LOME

N/R° SG/PAL/1102/20

Siège GROUPE GATO (S2G)
Courrier arrivé le 23 MARS 2020
sous le N° DD748

NOTE D'INFORMATION

(à l'attention de tous les usagers du Port Autonome de Lomé)

La Direction Générale du Port Autonome de Lomé porte à la connaissance des usagers du Port que conformément aux mesures prises par le gouvernement togolais, toute personne débarquant au port de Lomé ou transitant par le Togo pour réembarquer sur un navire, sera soumise à l'isolement obligatoire de 14 jours.

A cet effet, les compagnies maritimes et autres partenaires du port sont chargés de faire passer le présent message aux personnes concernées.

La Direction Générale du Port compte sur la compréhension et le sens de responsabilité de tous. ↙

Fait à Lomé, le 23 MARS 2020

Directeur Général,



Contre-Amiral Fogan Kodjo ADEGNON